



© A.-M. Granet, ONF

Forêt d'Exception[®], un label fédérateur de projets innovants

L'Office national des forêts s'est engagé en 2007 dans la création du label Forêt d'Exception[®] qui signe sa vision d'une gestion durable et novatrice des forêts publiques. Pour cadrer la démarche et garantir sa lisibilité, l'ONF passe par le dépôt d'une marque, méthode originale dans les espaces protégés. Il est prévu qu'une quinzaine de forêts domaniales soient ainsi labellisées pour la fin 2016.

Avec ce label, il s'agit pour l'Office national des forêts de consacrer les valeurs patrimoniales des sites forestiers : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles. Ces territoires constituent des lieux privilégiés pour l'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme, de gestion des milieux ou de sylviculture. L'attribution du label Forêt d'Exception repose donc aussi sur la qualité des projets menés en

partenariat et réalisés dans le respect des lieux. Le transfert de ces expériences sur les autres massifs forestiers constitue ensuite un autre objectif du réseau des « Forêts d'Exception ». Qualité, donc, garantie par un label, mais aussi flexibilité et adaptabilité au territoire.

Le programme est piloté par un Comité national d'orientation où siègent ses deux ministères de tutelle et des per-

sonnalités qualifiées qui garantissent une unité. Mais à l'échelle de chaque forêt candidate au label, la réflexion est pilotée par un comité réunissant les parties prenantes, élus, institutionnels, associations, scientifiques. Présidée par un élu local, cette instance est animée par un chargé de mission de l'ONF, souvent épaulé dans cette tâche par l'équipe d'une collectivité territoriale ou du parc naturel régional impliqué à ses côtés.

Chaque projet suit des étapes formelles, selon une conduite inspirée de l'expérience du Réseau des grands sites de France ou de la Fédération des parcs naturels régionaux. Au sein des instances de gouvernance, des documents engagent progressivement les partenaires dans la construction d'un programme d'actions partagées. Ces temps de concertation et de dialogue ont permis d'intégrer plus de compétences autour de l'équipe-projet. Ce partage des connaissances augmente aussi la compréhension de projets innovants qui doivent concilier nature et culture, économie et société. Aller trop vite ne permettrait pas de créer une adhésion au projet durable ni de générer des idées nouvelles de la part des acteurs. La communica-

tion est importante aussi pour rénover la gouvernance des forêts publiques. Les apports de ce label ne sont pas encore tous évalués aujourd'hui, alors que la première forêt (Fontainebleau) vient d'être labellisée. En termes d'innovations, la différence notée dans ces forêts domaniales réside dans l'ambition de la politique d'accueil du public portée par le territoire. et dans la mise en réseau des expériences de valorisation des patrimoines forestiers. •

Christèle Gernigon, ONF
christele.gernigon@onf.fr

REPÈRE

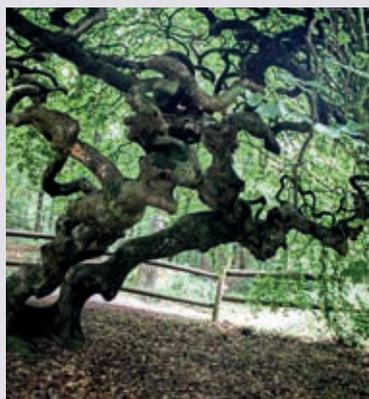


La création du label Forêt d'Exception, initiée dès 2007 avec la rédaction d'une charte

nationale et le lancement des premiers projets pilotes, s'est concrétisée en septembre 2011 avec la publication officielle de la marque verbale et visuelle déposée par l'ONF à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Pour renforcer sa lisibilité, un logotype est associé au nom Forêt d'Exception®.

i

ALLER PLUS LOIN



© A.-M. Granet, ONF

FORÊT D'EXCEPTION EN MONTAGNE DE REIMS

“ Lors du lancement de la démarche Forêt d'Exception® en 2010, la mise en place d'un partenariat avec le Parc naturel régional s'est imposée comme une évidence, explique Xavier Rousset, directeur de l'Agence Aube-Marne de l'ONF. Le contexte particulier des trois forêts domaniales engagées, disjointes mais situées au cœur de la Montagne de Reims, nous a conduit à solliciter le Parc qui a répondu favorablement. »

DES ATELIERS PARTICIPATIFS

« Pour Olaf Holm, Directeur du Parc, l'implication du Parc dans un projet ONF a permis de développer un

partenariat pour réaliser les objectifs de la Charte du Parc. Cette opération devait être menée dans le cadre d'ateliers participatifs réunissant l'ensemble des gestionnaires et des utilisateurs de la forêt sur des thèmes aussi divers que complémentaires (environnement, social, économie...). Cette démarche spécifique aux Parcs naturels régionaux est seule garante de l'adhésion du territoire. »

DES DÉBUTS PROMETTEURS PRÉALABLES AU CONTRAT DE PROJET

Si les insolites Faux de Verzy attirent chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs, la singularité et la richesse de ces forêts ne s'arrêtent pas là. Les travaux préliminaires au label ont permis d'engager différentes actions, telles que des inventaires dans la Réserve Biologique des Mares de Verzy et un aménagement d'un sentier botanique en forêt domaniale d'Hautvillers, réalisés par l'ONF. Quant au Parc, il a entrepris une étude du gisement des bois produits en Montagne de Reims préalable au plan d'approvisionnement territorial et la création d'un site internet dédié au calendrier de chasses en battue pour améliorer le partage de la forêt entre les différents pratiquants de loisirs.

Expérimenter une gestion concertée

La gestion des milieux naturels se construit de plus en plus avec la participation active des différents acteurs concernés : collectivités, usagers, associations de protection... La gestion forestière n'échappe pas à cette nécessité, y compris dans les forêts à forte vocation productive.

L'un des intérêts majeurs du label « Forêt d'exception » est de promouvoir et d'expérimenter une gestion concertée de la forêt domaniale. Cette expérimentation requiert, de la part des forestiers, la mise en œuvre de compétences nouvelles que l'on pourrait qualifier d'ingénierie relationnelle. En tant que membre du comité d'orientation, spécialisé dans la facilitation du dialogue territorial, j'ai à cœur d'accompagner les équipes « Forêt d'exception » dans le déploiement de ces nouvelles compétences, notamment lors des journées de terrain.

Il me semble, en effet, que le rôle du comité d'orientation est bien de veiller à ce que les principaux éléments du label soient pris en compte et de puiser dans ses ressources pour formuler les suggestions adéquates. •

Philippe Barret

Médiateur environnemental
GEYSER et DialTer